

projet qui lui tenait à cœur. Ce devait être l'équivalent du Peace Corps. Il y a eu alors des visions et des espoirs qui ont enflammé l'imagination des députés et plusieurs ont parlé en termes chaleureux et enthousiastes de cette Compagnie des jeunes Canadiens et de tout ce qu'elle pourrait accomplir. Mais, hélas et mille fois hélas, le gouvernement et le Parlement ont négligé de définir les règles de base et de donner la marche à suivre et maintenant ils doivent assumer et assumer seuls la responsabilité de cet échec.

Pour montrer à quel point le Parlement a mal mené l'affaire, je me réfère à la page 6548 du *hansard*. J'avais demandé au ministre de la Justice d'alors quelles étaient les règles fondamentales et M. Favreau a répondu:

Monsieur le président, je ne crois pas que la question des compétences provinciales et fédérale entre en jeu ici. La Compagnie des jeunes Canadiens est un groupe de volontaires dont les objectifs seront les suivants. Elle sera l'instrument du gouvernement du Canada en vue d'appuyer, d'encourager et de mettre au point des programmes et des initiatives dans le domaine social au Canada et à l'étranger. La Compagnie fera appel à des volontaires. Le programme servira à coordonner les efforts de ceux qui dans le domaine social mettront en œuvre les objectifs de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Ensuite, on a les propos de M. Vidal, un des administrateurs de la Compagnie, qui déclare, selon certaines nouvelles qu'aucune règle fondamentale n'avait été formulée. Imaginez seulement un groupe de jeunes auquel on n'impose aucune restriction. Quant à nous, nous sommes au moins, soumis à une restriction: nous devons nous faire élire. Il est inutile de les blâmer. Qu'arrive-t-il à un groupe quelconque, qu'il soit composé de jeunes ou non— et nous avons d'excellents jeunes Canadiens— qui n'a aucune règle fondamentale, programme ou directive à respecter? Imaginez un volontaire à qui l'on n'imposerait aucune restriction! N'importe qui était accepté, quels que soient ses antécédents ou sa personnalité; aucun titre n'était requis en matière d'instruction ou d'expérience et, avant tout, il n'y avait aucun programme de tracé pour l'ensemble du Canada. On n'avait même pas établi de priorités. M. Pearson est parti, M. Favreau a reçu sa récompense. L'homme est mortel, tant dans sa vie politique que physique.

Les cinq directeurs nommés par le gouvernement et les dix autres qu'avait choisis la Compagnie n'avaient aucune formation particulière et il n'existait, si je ne me trompe, aucune règle même pour les volontaires. Quelle injustice a-t-on commise à l'endroit de la Compagnie des jeunes Canadiens le jour où fut adopté le bill! Mais que pouvait-on espérer? D'excellents jeunes gens furent attirés, mais bon nombre d'entre eux, profondément

[M. Rynard.]

déçus et désabusés, durent s'orienter vers d'autres domaines. D'autres jeunes, moins intéressants, furent également attirés et, avec le temps, même des Marxistes ont figuré sur la liste du personnel. Quelle façon de gouverner un pays!

Monsieur le président, j'ai ici un article de journal rédigé en 1967:

La Compagnie des jeunes Canadiens, ramassés de jeunes fainéants mal dégrossis, a tenu des réunions pendant cinq jours à Orillia l'automne dernier. Les 69 membres qui assistèrent à certaines ou à toutes les séances ont dépensé \$4,738 en frais de déplacement seulement, \$226 pour des appels téléphoniques et \$3,930 pour la nourriture et le logement. Résultat: même pas un seul rapport.

On aurait pensé que le gouvernement de l'époque aurait vu à ce que les directeurs qu'il avait nommés imposent des règles de base. Pas un seul rapport n'a été présenté. Le secrétaire parlementaire du premier ministre a, je crois, informé la Chambre qu'il n'y avait pas à en attendre, mais que, néanmoins un employé aurait rédigé un procès-verbal de la réunion. La Compagnie des jeunes Canadiens aurait pu accomplir un travail valable dans la région. Je songe au groupe d'habitations de Cahiague, près d'Orillia. Un vieux village indien a été réaménagé à cet endroit et, chaque été, sous la direction d'un professeur, les étudiants y font une œuvre excellente. Mais qu'a rapporté le gaspillage, par la Compagnie, de \$8,000 des contribuables, lors d'une réunion. Monsieur le président, quel déshonneur le gouvernement a-t-il fait rejallir sur la jeunesse de notre pays en créant la CJC. Cela ne vous rappelle-t-il pas cette femme qui abandonnait son bébé sur le seuil d'une maison? En cette affaire, le parlement, et surtout le cabinet, créateur de l'organisme, doit reconnaître leurs responsabilités et accepter la critique. Le gouvernement doit reconnaître qu'il a dépensé l'argent du peuple longtemps après avoir été averti des difficultés de la CJC. Il ne faut pas oublier que la Compagnie relevait du bureau du premier ministre et que le directeur désigné était bien rémunéré.

● (8.30 p.m.)

Jetons un coup d'œil sur quelques-uns des avertissements qui furent donnés. Dans un article publié en septembre 1967, la *Gazette* de Montréal signalait que des radicaux et des marxistes avaient noyauté la CJC et cherchaient à prendre le contrôle de la Compagnie. Qu'a fait le gouvernement quand cette infiltration fut connue? On l'a aussi informé du jeune employé itinérant de la Colombie-Britannique, du nom de Lyn Curtis, qui a écrit un article dans un journal communiste, lançant alors une attaque directe contre la «bourgeoisie en voie de pourrissement». Le